



SERVICE D'HYGIÈNE

Uniformes d'Été et d'Hiver

Des soumissions, cachetées et adressées au soussigné, et portant la suscription "SOUSSIONS POUR UNIFORMES" seront reçues jusqu'à midi, VENDREDI, le 15 du courant, pour uniformes pour 28 inspecteurs (plus ou moins) et 2 officiers du service d'Hygiène.

Les soumissions devront être strictement conformes aux dispositions du devis dont on peut obtenir une copie au Bureau du Surintendant de la Police Sanitaire du département. L'on peut voir et examiner au Département un modèle d'uniforme.

Les soumissions seront ouvertes par le Greffier de la Cité, en présence des intéressés, à l'assemblée de la Commission d'Hygiène qui suivra leur réception.

La Commission se réserve le droit d'accorder le contrat en tout ou en partie à sa discrétion.

La plus basse ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 5 février 1907.



Health Department

Summer and Winter Uniforms

Sealed tenders, addressed to the undersigned and endorsed "TENDERS FOR UNIFORMS", will be received up to noon on FRIDAY, 15th instant, for a supply of 28 (more or less) uniforms, for the inspectors and two officers of the Health Department.

The tenders must be strictly in accordance with the terms set forth in the specification, a copy of which may be obtained at the office of the Superintendent of the Sanitary Police Health Department, where a model uniform may be seen and examined.

The tenders will be opened by the City Clerk in the presence of the interested persons at the meeting of the Committee immediately following the receipt of the said tenders.

The Committee reserves the right to award the contract as a whole or in part at their discretion.

The lowest or any of the tenders will not necessarily be accepted.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 5th February, 1907.



ÉGOUT

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'Inspecteur de la Cité a terminé le rôle supplémentaire pour l'égout construit dans le chemin de la Côte des Neiges, entre l'avenue des Pins et l'avenue des Cèdres. En vertu d'une résolution de la Commission des Finances, adoptée le 11 janvier 1907, les frais de déplacement des rails du tramway, qu'il a fallu enlever pour construire ledit égout, doivent être payés par les propriétaires, comme faisant partie du coût de l'égout, d'après un rôle de répartition spéciale; cette résolution ayant été ratifiée par le Conseil, le 14 janvier 1907, et avis est de plus donné que ledit rôle supplémentaire a été déposé au bureau dudit Inspecteur de la Cité, à l'hôtel de ville, où les intéressés pourront le voir et l'examiner jusqu'à jeudi, le 21e jour du mois de février 1907, à midi, et que ledit Inspecteur de la Cité entendra, là et alors, toutes plaintes relatives audit rôle avant que les comptes soient placés entre les mains du trésorier de la Ville pour perception suivant la loi.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 5 février 1907.



SEWER

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undersigned City Surveyor has completed the Supplementary Assessment Roll for sewer constructed in Côte des Neiges road, between Pine and Cedar Avenues, and by virtue of a resolution of the Finance Committee passed on January 11th, 1907, the cost of the removal of the street railway tracks rendered necessary for the cost of said sewer, is to be charged to the proprietors as being part cost of said sewer, and that a Special Roll be prepared, adopted by Council in January 14th 1907, and that it has been deposited in his office, in the City Hall, where it may be seen and examined by all parties interested until Thursday, February 21st, 1907, at 12 o'clock noon, that he will then and there hear and examine all complaints in relation to such special roll of assessment before the accounts are delivered to the City Treasurer for collection, in accordance with the law.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 5th February, 1907.